

RAPPORT N° 461 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 13 OCTOBRE 2024

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 5 au 12 octobre 2024 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au cours de cette période, au moins quatre (4) personnes ont été assassinées en provinces de Cibitoke et de Ruyigi.

Le rapport déplore aussi le cas d'un (1) détenu privé de son droit à la santé dans la prison centrale de Bujumbura ainsi que celui d'un (1) prêtre qui a été enlevé par des agents du Service National de Renseignement (SNR) dans la ville de Bujumbura.

1. Atteinte au droit à la vie

- Une information parvenue à SOS-Torture Burundi a révélé que dans la journée de jeudi 3 octobre 2024, Jonathan Niyukuri, un détenu de la prison centrale de Ruyigi (est du Burundi), âgé de 34 ans, est décédé dans cette prison à la suite du refus du directeur de la prison, Éric Emerusabe, de lui donner l'autorisation d'aller se faire soigner dans une structure de soins appropriés.

Selon des témoins à la prison de Ruyigi, Jonathan Niyukuri est tombé malade depuis le 27 septembre 2024 avec des symptômes d'une fièvre aiguë liée à la pneumonie. Depuis lors, il a instamment demandé d'être transféré à une structure de soins spécialisés en raison de sa dégradation continue de son état de santé, une demande appuyée par des infirmiers de la prison de Ruyigi qui demandaient son transfert urgent à l'hôpital provincial.

Les mêmes sources ont précisé que le corps de Jonathan Niyukuri, ancien gestionnaire du centre de santé de Biyorwa en commune de Butaganzwa et en même temps membre de la ligue des jeunes Imbonerakure affiliés au parti au

pouvoir, le CNDD-FDD¹, a été immédiatement évacué à la morgue de l'hôpital de Ruyigi et que des responsables du CNDD-FDD dans cette province ont interdit au personnel de la prison de diffuser cette triste nouvelle.

SOS-Torture Burundi déplore les violations répétitives mais impunies des dispositions légales en matière de détention de personnes privées de liberté, notamment en ce qui concerne le droit à la santé des détenus.

Elle demande à l'autorité compétente du ministère de la justice d'engager de poursuites judiciaires contre le directeur de la prison de Ruyigi, Éric Emerusabe, afin de décourager le phénomène criminel devenu un véritable fléau qui consiste dans la privation des soins de santé aux personnes privées de leur liberté.

- En l'espace de trois jours seulement, trois jeunes hommes dont les noms ne sont pas encore identifiés ont été assassinés par des agents du Service National de Renseignement (SNR) dirigés par le responsable de ce service dans la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi), le colonel de police Félix Havyarimana, après plusieurs jours d'actes de torture intense au cachot.

Selon des témoins oculaires, le premier jeune homme a succombé aux coups de marteau dans la tête dans la nuit du 6 au 7 octobre 2024 tandis que deux autres jeunes hommes ont été assassinés dans les mêmes circonstances dans la soirée de mercredi 9 octobre, vers 18 heures.

D'après les mêmes sources, le premier corps a été transporté pendant la nuit même vers un endroit inconnu tandis que les deux autres cadavres, enveloppés dans une tente, ont été évacués par le véhicule du chef provincial du SNR à Cibitoke dans la nuit de mercredi vers la localité de Nyamitanga, en commune de Buganda de la même province, tout près de la rivière Rusizi, où ils ont été enterrés à la hâte. Le véhicule du responsable du SNR à Cibitoke était escorté par deux policiers et trois

¹ Conseil National de Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie.

Imbonerakure dont un certain Liethman Mugirire, originaire de Buganda centre, et le nommé Ndikumana alias Ndakugarika, originaire de la colline Gasenyi, transversale 4.

Les trois jeunes gens assassinés avaient été arrêtés à Uvira dans la province du Sud-Kivu (est du Congo) avant d'être ramenés à Bujumbura et ont été soupçonnés d'appartenir au groupe rebelle RED²-TABARA.

SOS-Torture Burundi déplore les exécutions extrajudiciaires commises impunément par des agents du SNR, plus particulièrement le colonel de police Félix Havyarimana qui a toujours semé la désolation partout où il a été affecté comme chef de renseignement provincial.

2. Atteinte au droit à la santé

- Une information parvenue à SOS-Torture Burundi révèle que le détenu connu sous le nom de Léonidas Nyandwi alias « Kiguru », âgé de 68 ans, se trouve entre la vie et la mort dans la prison centrale de Bujumbura (ouest du Burundi), communément appelé prison de Mpimba, à la suite de la violation de son droit à la santé par des autorités pénitentiaires et sanitaires du Centre hospitalo-universitaire de Kamenge (CHUK), communément appelé Roi Khaled.

Selon des sources à la prison de Mpimba, Léonidas Nyandwi était détenu à la prison de Gitega après avoir été accusé de vol dans une agence de la COOPEC (Coopérative d'épargne et de crédit) située en province de Gitega (centre du Burundi). Après d'intenses actes de torture qui lui ont été infligés par le commissaire provincial de la police judiciaire à Gitega dans le but de lui extorquer des aveux, il a été détenu à la prison centrale de Gitega depuis 2017. Cependant, en raison de la dégradation de son état de santé due aux séquelles d'actes de torture subis, Léonidas Nyandwi a été transféré à la prison centrale de Bujumbura en janvier 2019

² Résistance pour un Etat de Droit.

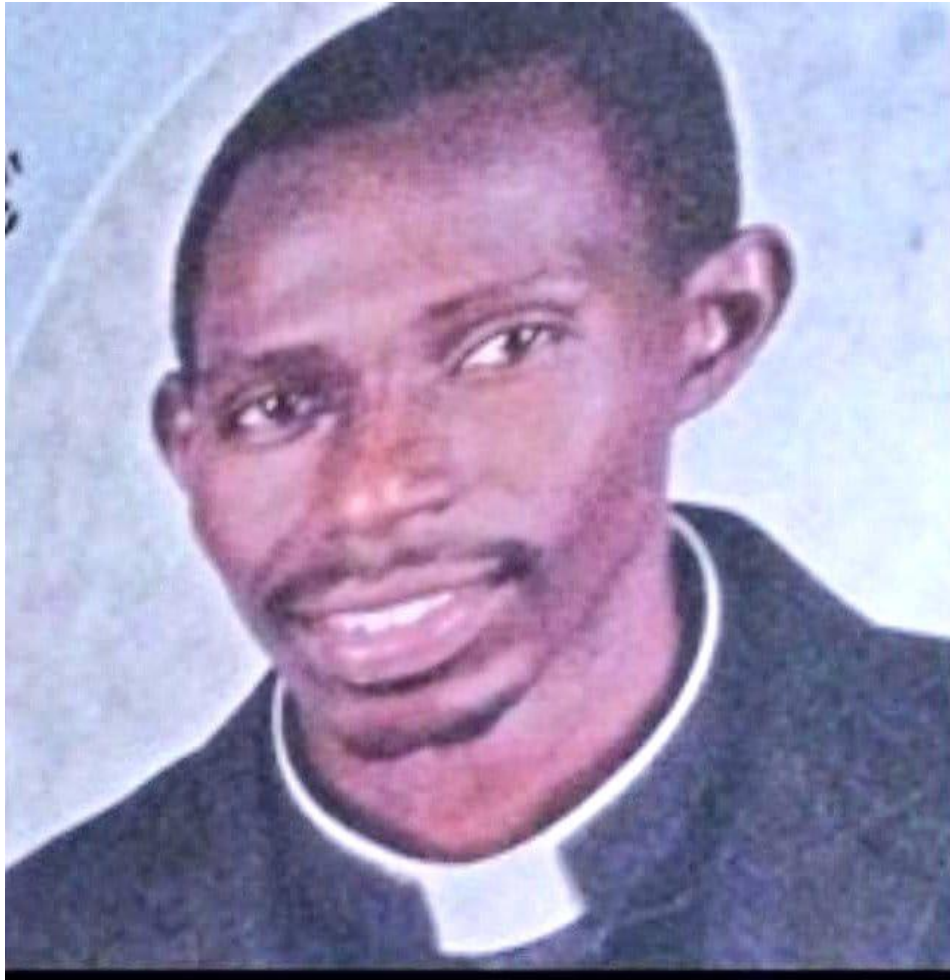
pour être proche des médecins spécialisés. Finalement, vers la fin du mois de janvier 2024, il a été opéré à l'hôpital Roi Khaled mais a malheureusement été ramené à la prison centrale de Bujumbura un jour seulement après son opération parce que l'administration de la prison n'avait pas pu payer une somme de quatre millions de francs burundais (4.000.000 Fbu) exigée par le CHUK pour poursuivre son traitement. Depuis lors, Léonidas Nyandwi est alité au dispensaire de la prison de Mpimba avec une sonde urinaire pour l'aider à faire la miction.

SOS-Torture déplore la violation répétitive des droits des détenus, plus particulièrement leur droit aux soins de santé appropriés, ce qui constitue une violation flagrante par l'Etat du Burundi de ses engagements internationaux auxquels il a souscrit. En effet, la privation des soins de santé à la victime constitue une violation de l'article 7 du Pacte International relatifs aux droits civils et politiques qui interdit la soumission à la torture et à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et de l'article 10 qui lui impose l'obligation de traiter toute personne privée de sa liberté avec humanité et avec le respect de la dignité inhérente à la personne humaine.

Elle demande à l'autorité pénitentiaire d'assurer sans délai des soins de santé nécessités par l'état sanitaire critique du détenu Léonidas Nyandwi qui risque de mourir si rien n'est fait pour sauver sa vie en détresse.

3. Cas d'enlèvement ou de disparition forcée

- Une information parvenue à SOS-Torture Burundi a révélé que le Père Olivier Ndayikengurukiye (voir sa photo ci-dessous), prêtre dans la congrégation des Missionnaires d'Afrique qui accomplit sa mission au Mozambique, a été enlevé par des individus non identifiés dans la soirée de vendredi 4 octobre 2024 dans la ville de Bujumbura (ouest du Burundi).



Selon des sources en provenance de sa famille, le Père Olivier Ndayikengurukiye, né en 1984 sur la colline et commune de Nyabiraba, en province de Bujumbura, se trouvait en vacances au Burundi au couvent des prêtres situé dans la localité de Kiriri de la ville de Bujumbura. Le jour de son enlèvement, Olivier Ndayikengurukiye s'était rendu chez son frère dans la même ville. A son retour, il est rentré dans un taxi ayant comme plaque d'immatriculation KA0918, mais n'est pas arrivé à sa destination au couvent.

Selon les mêmes sources, trois membres de sa famille et un prêtre ont reçu un message via le téléphone de la victime qui leur prévenait que le Père Olivier n'était plus en possession de son téléphone leur demandait de donner son identité. Sa famille l'a cherché partout sans succès, y compris au siège du SNR où des agents

de ce service ont nié le détenir mais, curieusement, tout en leur interdisant de révéler son sort. Ce qui implique que le Père Olivier Ndayikengurukiye a été enlevé par des agents de ce service réputé pour ses violations impunies des droits de l'homme.

SOS-Torture Burundi a appris qu'il a été libéré par le Service National de Renseignement, le samedi 12 octobre dans l'après-midi après une semaine de torture.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situés à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.